

Commission du budget, des finances et de la modernisation administrative (COFMA)

Compétences

Dans l'exercice de ses attributions, la commission du budget, des finances et de la modernisation administrative exerce ses compétences et le contrôle politique dans tous les domaines relevant du Ministère des Finances et en particulier les suivants :

- Grandes options du plan et programme national de réformes ;
- Budget et compte général de l'État ;
- Politique budgétaire et finances publiques ;
- Relations budgétaires et financières avec l'Union européenne, notamment en ce qui concerne la participation aux conférences sur la stabilité et la coordination et la gouvernance économique de l'UE ;
- Actionnariat de l'État ;
- Supervision et régulation des établissements financiers et de leurs activités;
- Examen des rapports de la Cour des comptes ;
- Réforme de l'État et modernisation administrative ;
- Toutes les questions concernant l'Administration publique, hormis le régime juridique de l'emploi public ;
- Suivi des systèmes de prévoyance et de retraites ;
- Autres institutions et questions relevant du Ministère des Finances.